

PUBLIÉ

Accord collectif départemental conclu par le CDG06 encadrant une couverture de prévoyance complémentaire à adhésion obligatoire pour le personnel des employeurs territoriaux n'ayant pas de CST et ayant approuvé l'application du présent accord

Cet accord collectif départemental a vocation à encadrer le régime de protection sociale complémentaire au titre de la prévoyance. Ce régime est à adhésion obligatoire pour l'ensemble du personnel des employeurs territoriaux n'ayant pas de comité social territorial (hors vacataires) et ayant approuvé l'application de l'accord. Les garanties obligatoirement souscrites et faisant l'objet d'une participation employeur sont celles couvrant les risques "incapacité" et "invalidité". D'autres garanties (comme la garantie décès) peuvent être souscrites en option à la charge du personnel bénéficiaire.

PSC CDG Alpes Maritimes

Accord prévoyance obligatoire CDG Alpes Maritimes

PSC obligatoire CDG 06



Versant de la fonction publique

- Fonction publique territoriale

Date de signature initiale de l'accord

14 octobre 2024

Informations relatives à l'accord

Versant de la fonction publique

- Fonction publique territoriale
 - Centre(s) de gestion
 - Centre de Gestion des Alpes-Maritimes

Zone géographique concernée par l'application de l'accord :

- Alpes-Maritimes (06)

Catégories de personnels auxquels l'accord s'applique :

Ensemble du personnel des collectivités territoriales et établissements publics ne disposant pas d'un CST propre, affiliés au CDG des Alpes-Maritimes et ayant approuvé le présent accord

Contenu de l'accord

Type de l'accord (accord-cadre, accord de méthode, autre accord collectif) : Autre accord collectif (article L.222-3 et L.222-4 du CGFP)

Thématique(s) de l'accord :

- Protection sociale complémentaire (13° de l'article L. 222-3 du CGFP)

L'accord comporte-t-il des clauses édictant des mesures réglementaires ? : Non

L'accord comporte-t-il des clauses par lesquelles l'autorité administrative s'engage à entreprendre des actions déterminées n'impliquant pas l'édition de mesures réglementaires ? : Oui

L'accord comporte-t-il des clauses dont la mise en œuvre implique des mesures réglementaires ? : Non

Initiative et conduite de la négociation

Instance de dialogue social au niveau auquel l'accord est négocié :

comité social territorial

Employeur public participant à la négociation :

Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes

Signature de l'accord

Date de signature initiale de l'accord : 14 octobre 2024

Qualité du signataire de l'accord pour l'employeur public :

Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes

Indiquez les organisations syndicales qui ont signé l'accord :

- Confédération générale du travail (CGT) ou organisation syndicale affiliée
- Fédération autonome de la Fonction publique (FAFP) ou organisation syndicale affiliée
- Force ouvrière (FO) ou organisation syndicale affiliée

Publication, entrée en vigueur et durée de validité de l'accord

Modalités de publication dont l'accord a fait l'objet :

- Autre moyen

Date de la publication de l'accord : 14 octobre 2024

Les clauses de l'accord entrent-elles en vigueur à la même date ou à des dates distinctes ? :

Toutes les clauses de l'accord entrent en vigueur à une même date, différente du lendemain de la publication de l'accord

Si toutes les clauses de l'accord entrent en vigueur à la même date, différente du lendemain de la publication, précisez cette date :

1 janvier 2025

L'accord est à durée : indéterminée

Documents de l'accord

Télécharger l'accord accord-collectif-departemental-conclu-par-le-cdg06-encadrant-une-couverture-de-prevoyance-complementaire-a-adhesion-obligatoire-pour-le-personnel-

des-employeurs-territori-20250916-1.pdf

11 septembre 2025

Télécharger

Avenants et annexes de l'accord

**annexe-accord-collectif-
departemental-conclu-par-
le-cdg06-encadrant-une-
couverture-de-
prevoyance-
complementaire-a-
adhesion-obligatoire-pour-
le-personnel-des-
employeurs-te-20250916-
1.pdf**

11 septembre 2025